

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 13866	De <b>M. Jean-Marc Zulesi</b> ( La République en Marche - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> >Recrudescence de l'halyomorpha halys	<b>Analyse</b> > Recrudescence de l'halyomorpha halys.
Question publiée au JO le : <b>06/11/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>01/01/2019</b> page : <b>12384</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation au sujet de la recrudescence de l'*halyomorpha halys*. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte est apparu pour la première fois en France en 2012. S'il est inoffensif pour l'homme, il est dangereux pour les cultures agricoles. Mobile et polyphage, cet insecte peut provoquer de sérieux dommages sur un certain nombre de plantations, notamment fruitières. Surgissant en automne, cet insecte est particulièrement menaçant pour des plantations comme celles de pommes, de poires ou encore de pêches. Aux États-Unis, où l'insecte est apparu dans les années 1990, d'importants dommages ont été déplorés. 25 % des récoltes de pêches et de fruits à noyaux ont, en Pennsylvanie par exemple, été rendues inexploitablement en 2010. Pour limiter l'impact de l'insecte sur les exploitations agricoles, des plans ont été mis en œuvre dans un certain nombre de pays, comme en Géorgie où un plan national de lutte contre l'espèce a été déployé pour enrayer les pertes dans les vergers de noisetiers. À défaut de s'appuyer sur des techniques efficaces, ces plans n'ont toutefois eu qu'un succès limité. C'est pourquoi il aimerait connaître l'ambition du Gouvernement en matière de recherche de techniques de lutte contre l'insecte. Plus largement, il souhaiterait savoir quelle action le Gouvernement compte engager pour protéger les agriculteurs de la menace de l'*halyomorpha halys*.

### Texte de la réponse

Halyomorpha halys, aussi appelée punaise diabolique, est apparue pour la première fois sur le territoire national en 2012 en région Grand-Est. Elle est depuis été identifiée dans plusieurs régions françaises, notamment en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île de France. Suite à la première détection, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a été saisie pour la réalisation d'une évaluation des risques simplifiée (ERS) sur cet organisme nuisible. Cette ERS a conclu que l'éradication et le confinement de ce ravageur n'étaient pas envisageables ; il n'est pas possible d'empêcher sa dissémination naturelle ou via les véhicules terrestres dans lesquels il peut facilement se cacher. Par ailleurs, sa gamme d'hôtes très étendue est un obstacle majeur à la mise en place de mesures de gestion. Enfin, les populations introduites ces dernières années se sont toutes établies dans un premier temps en milieu urbain, ce qui rend très difficile, voire impossible, la mise en place de mesures de gestion telle que la lutte chimique. Conformément à ces conclusions, Halyomorpha halys n'est aujourd'hui pas réglementée en France. La lutte contre cet organisme nuisible polyphage relève donc de l'initiative privée, aucune stratégie collective ne pouvant permettre d'éradiquer cet insecte. Cependant, la direction générale de l'alimentation (DGAL) reste en alerte vis-à-vis de ce ravageur. La punaise diabolique a notamment fait l'objet de communications lors de colloques ou de formations sur les organismes nuisibles émergents destinées aux inspecteurs phytosanitaires et aux professionnels de la production

végétale. En arboriculture fruitière, des groupes techniques nationaux (GTN) co-animés par la sous-direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux et le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes permettent d'échanger sur la situation phytosanitaire. Au cours de ces GTN, il est rapidement apparu nécessaire de prioriser un suivi épidémiologique de cette punaise sur les filières kiwi et noisette. En collaboration avec le bureau national interprofessionnel du kiwi et l'association nationale des producteurs de noisettes, un réseau de piégeage a été mis en place en 2018 dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côtes d'Azur et Corse avec pour objectif de faire un état des lieux de la présence de *Halyomorpha halys* et de mesurer son impact sur ces cultures. L'analyse fine des résultats de cette surveillance sera menée cet hiver. En fonction des résultats, un certain nombre d'actions pourront être menées par les professionnels avec le soutien technique de la DGAL. Enfin, des programmes de recherche sont menés par les instituts techniques et scientifiques. Par exemple, un programme de sciences participatives a été mis en place par l'institut national de la recherche agronomique, permettant à tout citoyen de signaler la présence de cette punaise invasive.